

Département :
BAS-RHIN

Arrondissement :
MOLSHEIM



Conseillers élus : 19

Conseillers en fonction : 19

Conseillers présents : 12

Convocation du :
5 juillet 2021

COMMUNE DE DACHSTEIN

Extrait du Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 8 juillet 2021

Sous la présidence de
Monsieur Jean Claude ANDRE, Maire

Présents :

Laetitia MARTZ, André DENNI, Jean-Claude DEISS,
Séverine LUTZ, Natalie MARTIN, Xavier SCHNEIDER,
Morgane WILLMANN, Vincent MARTIN, Edith BENTZ,
Pascal FRITSCH, Fabien SCHMITT,

Absents excusés :

Grégory OSWALD donne procuration à Xavier
SCHNEIDER, Gaby Fernande SITTER, Patrice CLEDAT,
Christian BOULET, Dominique EMOND, Fabien
SCHMITT

Absent non excusé: Franck GILLMANN

2021-31 : DEBAT DE PRESENTATION DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE DANS LE PLAN LOCAL D'URBANISME

Mme QUIGNARD, architecte OTE présente le PADD. Après cette présentation M. le Maire ouvre le débat relatif à ce plan.

Les points abordés :

1. La question de l'équilibre entre le développement économique et la protection de la diversité est posée : plusieurs communes peuvent-elles se mobiliser pour veiller à cette protection ?
2. Au vu du peu d'espaces pouvant être urbanisés, quel choix va être fait entre l'habitat collectif et l'habitat individuel ?
3. Actuellement à DACHSTEIN, les permis portent essentiellement sur la rénovation des constructions existantes.
4. Il faudrait veiller à ce que les constructions dans les dents creuses ne dégradent pas la qualité de vie des riverains en éliminant des espaces de « respiration »
5. Y aura-t-il plusieurs zones AU qui seront proposées ? ce point sera traité lors de la définition des zones du PLU.
6. Un équilibre devra être trouvé entre la préservation de l'utilisation des énergies renouvelables en zone ABF.
7. Le développement des pistes cyclables est souhaité, en particulier le long de la RD 93, devant l'entreprise GRAF.
8. Il est rappelé que le réseau d'assainissement unitaire de la rue d'Altorf est saturé et qu'il faudra en tenir compte.
9. Il faut envisager la possibilité d'imposer des règles spécifiques pour qu'une zone d'aménagement devienne un éco-quartier.
10. On s'interroge également quant à la réaction des habitants qui vont constater qu'entre l'ancien POS et le PLU un grand nombre de terrains ne sont plus constructibles, notamment en raison du PPRI.

Accusé de réception en préfecture
067-216700807-20210716-2021-31-DE
Date de télétransmission : 16/07/2021
Date de réception préfecture : 16/07/2021

11. Il est rappelé que la limitation de l'imperméabilisation des sols est un enjeu important pour la commune et l'environnement.
12. Après explication sur la carte d'aléas du PPRI le constat est fait, qu'un certain nombre de constructions sont implantées en zone inondables.
13. La réflexion sur le devenir de l'ancien hôtel restaurant de la Gare est à poursuivre. La question est posée d'échanger cette parcelle avec la commune voisine la plus concernée.
14. Comment inciter les commerces à s'installer, faut-il que la commune achète des fonds de commerce pour les louer ?
15. Il faut prendre en compte les besoins réels de stationnement aussi bien pour les logements que pour les commerces et imposer des règles strictes.

Le débat étant clos, M. le Maire cloture la séance.

Suivent les signatures des membres présents,

Pour extrait conforme

Publié le 16 juillet 2021

Transmis à la Préfecture le 16 juillet 2021

Délibération exécutoire conformément à la loi
n°82-623 du 22 juillet 1982.

A Dachstein, le 16 juillet 2021



Pour extrait conforme

Le Maire

Jean Claude ANDRE

Accusé de réception en préfecture
067-216700807-20210716-2021-31-DE
Date de télétransmission : 16/07/2021
Date de réception préfecture : 16/07/2021